

*aucune des matières qui pourroient y être traitées ; ce que Mr. le Premier - Président sera chargé de représenter respectueusement audit Seigneur Roi. Arrêté en outre, que dans le cas où les Déclarations du 7. Juillet dernier seroient présentées, Mr. le Premier - Président sera chargé de supplier ledit Seigneur Roi, au nom de son Parlement, de vouloir bien ordonner, que l'ancien Vingtième demeurera teint & supprimé le dernier Décembre 1761, & le nouveau Vingtième trois mois après la cessation des hostilités en Europe ; de fixer pareillement au dernier Décembre 1761, l'extinction de l'imposition des 2 sols pour livre du Dixième combiné avec l'Emprunt porté par la seconde desdites Déclarations, & de retirer la troisième comme étant prématurée & plus onéreuse à ses Peuples qu'utile à ses Finances ; d'ordonner en conséquence, que lesdites 2 Déclarations soient remises à son Parlement, pour être procédé, en la manière accoutumée, à l'examen & enrégistrement d'icelles, & arrêté, que dans le cas où il seroit question d'autres objets, ledit Seigneur - Roi sera supplié par Mr. le Premier Président, de vouloir bien permettre, qu'ils soient communiqués à la Cour, pour en être délibéré en icelle au lieu & en la manière accoutumée, & qu'il lui soit laissé le tems nécessaire pour y délibérer, ainsi qu'ont fait & ont promis de faire les Rois ses prédécesseurs.*

Le 21. sur les 8 heures du matin, tout le Corps du Parlement, dans 54 Carosses, la plupart à 6 Chevaux, & le reste à 4, se rendit à Versailles, où le Lit de Justice se tint dans la Gallerie du Château. Les Prince du sang & les Pairs du Royaume y assisterent en vertu de la convocation qui avoit été faite pour qu'ils s'y trou-